

ESPÈCES	DU 1 ^{ER} MARS AU 31 MARS 2025	DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2025	DU 1 ^{ER} AOUT A L'OUVERTURE GENERALE
CORBEAUX FREUX	Pas d'autorisation nécessaire	Autorisation de régulation obligatoire	
CORNEILLE NOIRE	Pas d'autorisation nécessaire	Autorisation de régulation obligatoire	
ÉTOURNEAU SANSONNET	Pas d'autorisation nécessaire	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire
PIE BAVARDE	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire	
RATON LAVEUR	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire
RENARD	Autorisation de régulation obligatoire		



LIENS UTILES :

- **Demande d'autorisation de régulation d'animaux classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts groupe 2 (ESOD) : [ICI](#)**
- **Autorisation de régulation du pigeon ramier dans les cultures agricoles – ESOD – Groupe 3 : [ICI](#)**
- **Tous les formulaires de destruction : [ICI](#)**

Fédération des Chasseurs de l'Oise

155 rue Siméon Guillaume de la Roque – BP 50071 Agnetz – 60603 Clermont Cedex
03 44 19 40 40 - contact@fdc60.fr – www.fdc60.fr